

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 13846 Numéro SIREN : 840 098 776 Nom ou dénomination : Ivanhoé Europe Management

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2024 sous le numéro de dépôt 43053

IVANHOÉ EUROPE MANAGEMENT

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 176.000 euros

Siège Social : 28/32 avenue Victor Hugo, 75116 Paris

840 098 776 R.C.S PARIS

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 8 MARS 2024

La société **Ivanhoé Cambridge Holdings UK Limited**, société de capitaux de droit anglais, dont le siège social est situé 70 Broadwick Street, Soho, Londres W1F 9QZ, Royaume Uni, immatriculée au *Companies House* sous le numéro 12255891, représentée par Messieurs Richard Martin Saul et Ajaypal Singh Phull, agissant en qualité d'administrateurs,

Détenant 1.000.000 parts sociales d'une valeur nominale de 0,176 euro chacune, soit la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société et la totalité des droits de vote de la Société (l'« **Associé Unique** »).

Conformément aux articles 11 et 12 des statuts de la Société, l'Associé Unique a pris par acte sous seing privé, sur convocation du gérant de la Société, les présentes décisions, après avoir déclaré reçu, dans un délai qu'il juge suffisant pour les examiner, tous les documents lui permettant de se prononcer en pleine connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour, donné à ce titre *quitus* au Gérant de l'ensemble des actes effectués aux fins de son invitation à statuer et indiqué avoir renoncé au délai statutaire d'invitation et déclaré les décisions ainsi valablement prises.

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- La lettre de démission de Monsieur Karim Habra ;
- Un exemplaire des statuts à jour de la Société.

A pris par acte sous seing privé les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Prise d'acte de la démission de Monsieur Karim Habra de son mandat de gérant de la Société ;
- 2) Nomination du nouveau gérant de la Société ;
- 3) Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la démission de Monsieur Karim Habra de son mandat de gérant de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Karim Habra et conformément à l'article 11 des statuts de la Société, prend acte de la démission de celui-ci de son mandat de gérant de la Société à effet du 8 mars 2024.

En conséquence, l'Associé Unique donne à Monsieur Karim Habra *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat de gérant de la Société, fonctions qu'il exerçait depuis le 30 août 2018.

DEUXIEME DECISION

Nomination du nouveau gérant de la Société

L'Associé Unique, en conséquence de la décision qui précède et conformément à l'article 11 des statuts de la Société, décide de nommer en qualité de nouveau gérant de la Société, à effet à compter des présentes, Madame Nathalie Palladitcheff, née le 13 octobre 1967 à Draveil (France), de nationalités française et canadienne et demeurant 1727, avenue du Manoir, Outremont (Québec) H2V 1B7, Canada.

L'Associé Unique décide en outre que les fonctions de gérant sont à durée indéterminée, ne sont pas rémunérées et que le gérant ne pourra prétendre à aucune rémunération ou indemnité de la part de la Société, en ce compris en cas de

révocation pour quelque cause que ce soit de ses fonctions et même si cette révocation devait intervenir dans un très court délai compte tenu de la nature de la faute qui lui serait reprochée.

En sa qualité de gérant de la Société, Madame Nathalie Palladitcheff est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société, dans la limite de l'objet social de la Société.

Il est rappelé que Madame Nathalie Palladitcheff a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de gérant de la Société dans l'éventualité où elles lui seraient confiées et a déclaré n'être frappée d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice des fonctions de gérant de la Société.

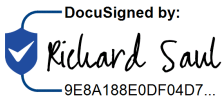
TROISIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.

DocuSigned by:

9E8A188E0DF04D7...

Ivanhoé Cambridge Holdings UK Limited
Représentée par Richard Martin Saul

DocuSigned by:

7CC7E1D8F798472...

Ivanhoé Cambridge Holdings UK Limited
Représentée par Ajaypal Singh Phull